



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU JEUDI 16 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt le seize septembre à 18 heures 00, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni à la salle des fêtes de Goult, sous la présidence de Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2021-108

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 36 - PROCURATIONS : 4 - VOTANTS : 40

**Présents :**

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Jean AILLAUD, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, Mme Isabelle TAILLIER, M. Patrick ESPITALIER, Mme Dominique SANTONI, M. Dominique THEVENIEAU, Mme Céline CELCE

AURIBEAU : M. Roland CICERO

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT, Mme Evelyne BLANC

BUOUX : Mme Amélie PESSEMESE

CASENEUVE : M. Gilles RIPERT (Président)

CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD représenté par Mme Anne-Cecile ERTLE

CÉRESTE : M. Gérard BAUMEL

GARGAS : Mme Laurence LE ROY, M. Patrick SIAUD, M. Benjamin BAGNIS

GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI

GOULT : M. Didier PERELLO

JOUCAS : M. Lucien AUBERT

LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN

LIOUX : M. Francis FARGE

MÉNERBES : M. Patrick MERLE

ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY

RUSTREL : M. Pierre TARTANSON

SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT

SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL

SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU, Mme Sandrine ISSON

SIVERGUES : Mme Martine CALAS

VIENS : M. Frédéric ROUX

VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

**Absents :**

APT : M. Cédric MAROS, M. André LECOURT, Mme Laurence GREGOIRE, M. Jean-Louis CULO, M. Christophe CARMINATI

GARGAS : Mme Claire SELLIER

LAGARDE D'APT : Mme Elisabeth MURAT

MURS : M. Christian MALBEC

**Procurations :**

APT : Mme Émilie SIAS donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, M. Yannick BONNET donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY, Mme Sylvie TURC donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : Mme Patricia BAILLARD donne pouvoir à Mme Sandrine ISSON

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20210916-2021-108-BF  
Date de télétransmission : 29/09/2021  
Date de réception préfecture : 29/09/2021

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L.1612-11,

Vu, la délibération n°cc-2021-67 du 08 avril 2021 relative au vote du budget primitif 2021 « Assainissement Collectif Régie » de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon,

**Considérant**, la nécessité d'ouvrir des crédits aux chapitres 040 de la section d'investissement et 042 de la section de fonction pour procéder à des écritures liées à la gestion de l'inventaire et une mise en conformité avec le compte de gestion du comptable public,

**Considérant**, la nécessité d'augmenter les crédits ouverts aux chapitres 041 en dépenses et recettes d'investissement afin de procéder à des régularisations de remboursements d'avances forfaitaires sur marchés,

Le Président propose à l'assemblée d'approuver la décision modificative n°1 au budget 2021 « Assainissement Collectif Régie » de la Communauté de Communes comme présentée ci-dessous :

**SECTION FONCTIONNEMENT - RECETTES :**

Chap	Art	OP.	r/o		
77				Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	100,00
<b>TOTAL GENERAL:</b>					<b>100,00</b>

**SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES :**

Chap	Art	OP.	r/o		
042				Dotation amortissements immos	100,00
<b>TOTAL GENERAL:</b>					<b>100,00</b>

**SECTION INVESTISSEMENT - RECETTES :**

Chap	Art	OP.	r/o		
040				Amortissement des immos	100,00
041				AVANCE FORFAITAIRE	35 030,00
<b>TOTAL GENERAL:</b>					<b>35 130,00</b>

**SECTION INVESTISSEMENT - DEPENSES :**

Chap	Art	OP.	r/o		
21				Matériel de bureau et informatique	100,00
041				AVANCE FORFAITAIRE	35 030,00
<b>TOTAL GENERAL:</b>					<b>35 130,00</b>

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
OÛ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

**Approuve**, la décision modificative n°1 au budget 2021 « Assainissement Collectif Régie » de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon telle que présentée ci-dessus,

**Autorise**, le Président à procéder aux opérations comptables nécessaires.

Accusé de réception en préfecture 084-200040624-20210916-2021-108-BF Date de télétransmission : 29/09/2021 Date de réception préfecture : 29/09/2021
---

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président  
Gilles RIPERT



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.*

